

2 6 0 4 0 3 9



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2026**

Le vingt avril deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

**Madame SÉNELÉ Myriam, maire**

Présent(e)s : **Mme SÉNELÉ Myriam, Mme BEAUVAIS Sylviane,  
M. HIERONIMUS Cyrille, Mme LOCTEAU Carine, Mme GUDE Corinne,  
M. GENET Philippe, M. ARPIN Laurent, M. GENET Dominique,  
Mme ROBIN Darlène, Mme AUMONIER Céline, Mme HIERONIMUS  
Stéphanie, Mme FILLON Myriam, M. BAROT Adrien, M. COIFFARD Anthony,  
M. BLANCHARD Renaud, M. LOCHOU Antoine, Mme BRUNET Stéphanie**

Pouvoirs : **M. GAUTREAU Kylian donne procuration à Mme LOCTEAU Carine  
Mme GASTARD Dorothée donne procuration à M. HIERONIMUS Cyrille**

Absent (e) :

Secrétaire de séance : **Mme GUDE Corinne**



**Redevance d'occupation du domaine public – année 2026**

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution, *SRD à 100% sur notre commune.*

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

Plafond redevance (PR) : 153 € pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

En 2026, le coefficient index ingénierie est de 1,5983  
AR Prefecture  
La population de la commune est de 1 545 habitants au 01/01/2026.

086-218602902-20260420-2604039-DE  
Reçu le 23/04/2026

Le montant de la redevance pour la commune s'élève donc à 245 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité, le montant concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 20 avril 2026

La Maire  
Myriam SÉNELÉ

**AR Prefecture**

086-218602902-20260420-2604039-DE  
Reçu le 23/04/2026